

Faire grandir la santé en Auvergne-Rhône-Alpes

L'agence
régionale
de santé
est là !



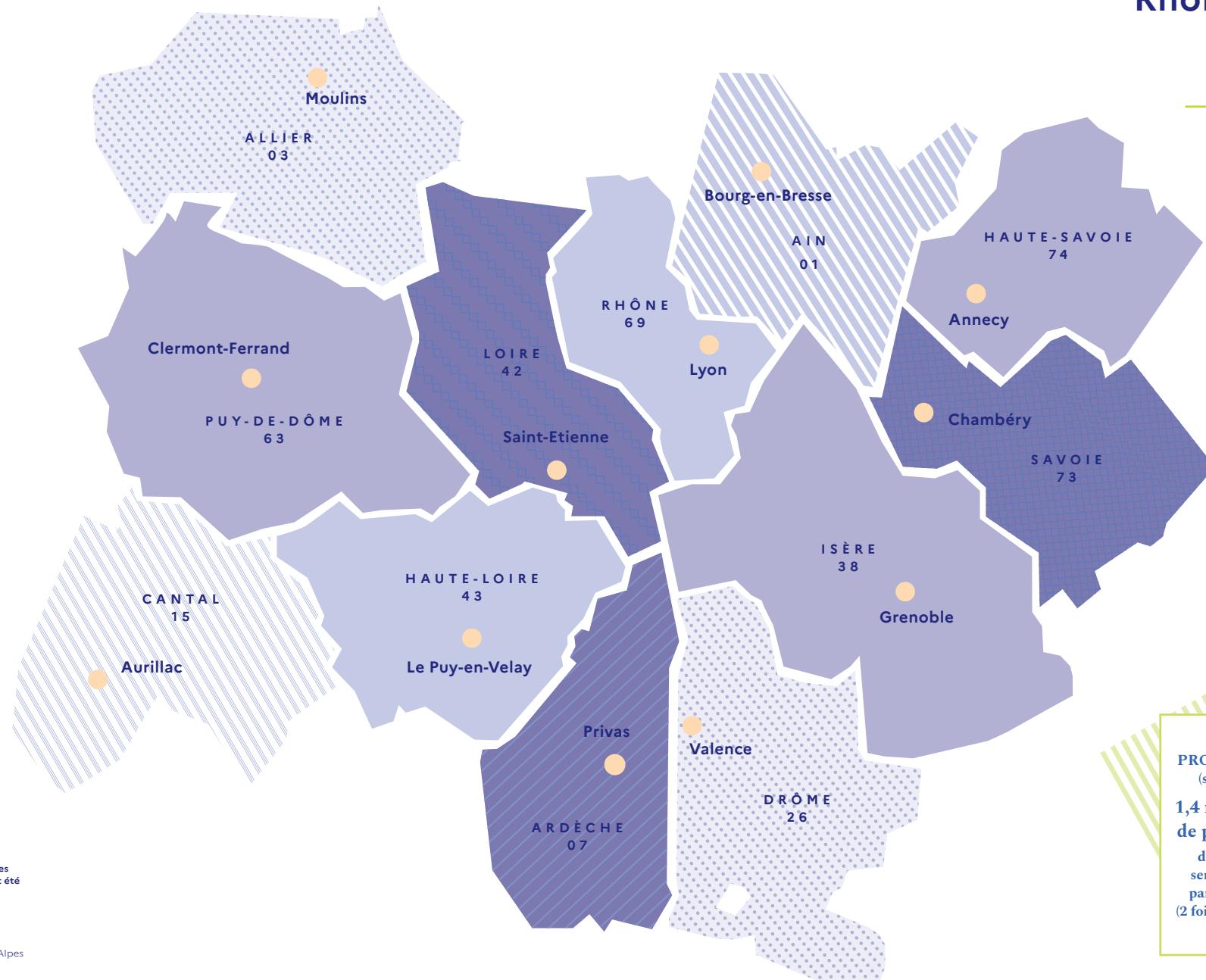
L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là, elle représente le ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public administratif d'État, elle œuvre au quotidien, avec ses partenaires, pour améliorer la santé des habitants. 950 collaborateurs sont mobilisés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé et assurer un meilleur accès à la santé à chacun d'entre nous. Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels du soin, du médico-social et de la prévention, des services de l'État et des collectivités, sur tous les sujets de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour garantir l'expression des acteurs et des usagers de la santé dans la région. Avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, son « parlement », et les 12 Conseils territoriaux de santé, elle recueille les avis et propositions des représentants siégeant au sein de ces instances, elle promeut la concertation, soutient le débat et le dialogue, et veille au respect des droits des usagers.



**l'ARS est là
pour la santé
de la région
Auvergne-
Rhône-Alpes**



**PROJECTION 2050
(selon l'INSEE)**
**1,4 million d'hab.
de plus de 75 ans**
dont 410 000
seniors concernés
par la dépendance
(2 fois plus qu'en 2015)

12
départements


4 027
communes
et arrondissements


1
collectivité territoriale
à statut particulier
la Métropole de Lyon

2^e
région de France
la plus peuplée

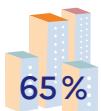
8,2 millions
d'habitants


25
habitants au km²
dans le Cantal


595
habitants au km²
dans le Rhône

3^e
région de France
métropolitaine
la plus étendue

70 000 km²
de superficie


65%
des habitants vivent
en zone urbaine


78 402
naissances en 2024

2^e
taux de natalité de France

23 %
d'habitants
de - de 20 ans

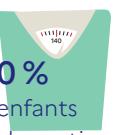
11 %
d'habitants
de 75 ans et +


81 ans
d'espérance
de vie pour
les hommes


86 ans
pour
les femmes

72 995
décès en 2024

20,4 %
des habitants
souffrent d'une affection
longue durée (en 2024)
470 000 de diabète
305 000 de cancer
262 000 de maladie
psychiatrique


10 %
des enfants
de grande section
de maternelle en surpoids

18,6 % des enfants
de CM2



65 %
du territoire en zones
de montagnes où vivent
2,5 millions d'habitants

Région
frontalière
avec l'Italie et la Suisse


26
établissements thermaux
et plusieurs
cours d'eau
majeurs


Vallée
de la chimie

Tourisme
sports d'hiver,
baignades, événements
festifs (Fête des lumières,
compétitions
sportives...)

3 839 €
de dépenses de santé
par an par habitant
en 2023 (moyenne
nationale 3 956 €)



I'ARS est là au cœur du système national de santé

L'ARS
est la clé de voûte
entre les ministères
et les acteurs
de la santé.

Au niveau national

Le ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Son rôle

- Définir la politique de santé publique et d'organisation de la santé en France.
- Définir la politique d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.
- Organiser et piloter sa mise en œuvre sur tout le territoire.

Ses objectifs

Ses outils

Au niveau régional

L'agence régionale de santé

Son rôle

Ses outils

Au niveau local

Les acteurs de santé

Ses objectifs

Leurs rôles

- Déployer les actions qui concourent aux objectifs nationaux et régionaux.
- Assurer des soins et des prises en charge de qualité en toute sécurité.
- Coopérer entre acteurs, se coordonner entre ville et hôpital, faciliter les parcours.
- Faire respecter les droits des patients.

NATIONAL

Les ministères chargés de la santé, de l'accès aux soins et de l'autonomie

Opérateurs publics

Agence nationale d'accompagnement à la performance (ANAP), Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), Centre national de gestion (CNG), Haute autorité de santé (HAS), Santé publique France (SPF), etc.



Parlement

Assemblée nationale, Sénat.

Partenaires santé

Conférence nationale de santé, Conseils nationaux des ordres (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.).

Assurance maladie

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), Mutualité sociale agricole (MSA).

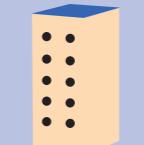
RÉGIONAL

L'Agence régionale de santé

Partenaires institutionnels

Préfecture de région, Région, Assurance maladie (DCGDR).

Concertation
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
12 conseils territoriaux de santé



Partenaires santé

Ordres régionaux (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.), Fédérations hospitalières et médico-sociales, opérateurs spécialisés, France Assos Santé.

Partenaires institutionnels

12 préfectures, 38 sénateurs, 64 députés, 12 départements, 1 Métropole, 12 CPAM.

SIÈGE BI-SITE (LYON/CLERMONT-FERRAND)
12 DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES



Partenaires santé

Ordres départementaux (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.), opérateurs spécialisés.

LOCAL

Les acteurs de santé

332 hôpitaux / cliniques
2 735 établissements et services médico-sociaux



2 600 associations en santé
4 027 maires

2 362 pharmacies de ville

8,2 millions d'habitants



I'ARS est là pour prévenir les risques et promouvoir la santé

"C'est encourager un environnement et des comportements favorables à la santé des habitants".

Elle définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion en santé

- Élabore et met en œuvre des plans d'actions: sport santé bien-être, santé des jeunes, santé bucco-dentaire, etc.
- Finance des dispositifs et actions de prévention: vaccination, addictions, dépistage des cancers, suicide, etc.
- Lutte contre les inégalités sociales de santé: accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables.
- Développe l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques: diabète, cancers, etc.

Elle assure la prévention et la gestion des risques liés à l'environnement

- Co-anime, avec les préfets, la promotion d'un environnement favorable à la santé, via notamment le plan régional santé-environnement.
- Assure le contrôle sanitaire de la qualité des eaux: du robinet, conditionnées, thermales et de baignade.
- Participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur: lutte contre l'habitat indigne, qualité de l'air intérieur (plomb, radon, amiante), prévention des risques auditifs, lutte contre les espèces nuisibles et invasives (moustique tigre, ambroisie, etc.).

Elle signe des contrats de santé avec des collectivités

- Identifie les territoires vulnérables et réalise des diagnostics en matière d'accès à la santé.
- Aide à définir et à développer des actions coordonnées entre les différents acteurs.
- Finance une partie des projets inscrits dans le cadre de ces contrats.



52 000
prélèvements
d'eau analysés

340
visites de logements
signalées comme
insalubres

81 M€
financés par an
pour des actions
de prévention

40 M€
consacrés
à la prévention et au
dépistage du cancer

2 582
cas de maladies
à déclaration
obligatoires traités

200
inspections menées
dans les domaines
de la santé et du
médico-social

"C'est veiller à la qualité et à la sécurité des soins et préparer le système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles".

Elle veille à la qualité et la sécurité des soins, des prises en charges et des produits de santé

- Diffuse des recommandations aux professionnels en matière de sécurité et d'hygiène des soins.
- Anime et finance des équipes mobiles d'hygiène en établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Pilote le réseau régional des vigilances qui apporte l'expertise aux établissements pour la qualité des soins.
- Réalise des contrôles et inspections dans des pharmacies, hôpitaux, EHPAD, tatoueurs, etc.

Elle réceptionne, analyse les alertes présentant un risque pour la santé des habitants et en coordonne la gestion

- Les maladies nécessitant une action immédiate: méningite, légionellose, rougeole, tuberculose, etc.

I'ARS est là pour assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants

En 2019 et 2020, l'ARS s'est fortement mobilisée pour piloter et coordonner avec ses partenaires, dans la région, la lutte contre le COVID19 : dépistage, organisation des soins, évacuations sanitaires, campagne de vaccination, contacts tracing.

Alors que l'année 2024 a été celle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été aussi concernée en accueillant 17 matchs de foot à Lyon et Saint-Étienne. L'ARS est particulièrement préparée à la gestion de situations exceptionnelles : attentats, risques environnementaux, accidents industriels, cyberattaques avec des exercices de mise en situation et une organisation adaptée.

16

exercices de crise de préparation aux JO à un niveau départemental et régional

17

agents mobilisés par match au niveau zonal, régional et départemental

I'ARS est là pour organiser et réguler le secteur médico-social



“C'est permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap, et à celles touchées par la précarité et l'exclusion, d'accéder à des soins médicaux, éducatifs et rééducatifs”.

En collaboration avec les Départements :

Elle pilote et régule la création des structures médico-sociales

- Autorise et finance (tout ou partie) la création de places pour accompagner les personnes âgées dépendantes et les enfants ou adultes en situation de handicap.
- Répartit et équilibre les ressources financières entre les structures de la région.

Elle accompagne les établissements dans leur gestion et la recherche d'efficience

- Signe des contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'établissements.

- Valide et suit les budgets des établissements.
- Met à disposition des outils d'aide au pilotage interne: tableaux de bord, formations, systèmes d'information, etc.

Elle s'assure de la qualité de l'accompagnement et des soins

- Accompagne les établissements à améliorer la qualité des soins et à gérer un événement indésirable grave.
- Soutient les établissements dans la promotion de la bientraitance.
- Promeut les dispositifs de personne de confiance, directives anticipées, personne qualifiée.

Elle développe des programmes régionaux et des projets innovants

- Décline des plans d'actions nationaux en région: autisme, maladies neurodégénératives, Alzheimer.
- Développe et finance des modes d'accompagnement en milieu ordinaire: école inclusive, emploi accompagné.
- Finance des projets innovants: structures de répit pour les aidants, téléconsultation en EHPAD, etc.

924
établissements
pour personnes âgées
dépendantes (EHPAD)

78 000
places en EHPAD

1 127
établissements et
services pour adultes
et enfants en situation
de handicap

13 200
places de services
de soins infirmiers
à domicile pour
les personnes âgées

1 550
places de services
d'accompagnement
médico-social pour
adultes handicapés
(SAMS AH)

21 100
places consacrées aux
enfants en situation
de handicap

I'ARS est là pour organiser et réguler la prise en charge des soins



2 500 000
passages
dans les services
d'urgence en 2024

“C'est permettre que chacun soit correctement soigné, selon ses besoins, au bon moment et bon endroit”.

Elle pilote l'organisation hospitalière, veille à son équilibre et à l'accès aux soins pour tous

- Autorise et contrôle les équipements ainsi que les activités de soins des hôpitaux et cliniques: maternité, médecine, cancérologie, chirurgie, psychiatrie, urgences, scanners, IRM...
- Encourage les coopérations et les rapprochements entre établissements.
- Suscite et accompagne l'amélioration continue des pratiques de soins.
- Veille à ce que les hôpitaux disposent des ressources humaines adéquates et nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle accompagne le financement et la recherche d'efficience des établissements

- Assure le suivi budgétaire et financier des hôpitaux publics.
- Pilote les programmes d'amélioration de la performance et de la qualité des soins.

- Accompagne et finance des opérations de réhabilitation ou construction de locaux, l'acquisition d'équipement lourd et de télémédecine.

- Elle veille à l'accessibilité aux soins de ville
 - Incite à l'installation des professionnels de santé en zone déficiente.
 - Accompagne les professionnels à la création de maisons de santé, cabinets de montagne, centres de santé.
 - Incite au développement de coopérations entre professionnels pour faciliter le parcours de soins des patients.
 - Autorise l'implantation des pharmacies de ville et laboratoires de biologie médicale.
 - Organise et finance la médecine de garde (nuit, week-end, jour férié).

Elle participe à l'accompagnement des professionnels de santé

- Gère l'internat en lien avec les universités: choix des spécialités, affectation de stages, etc.
- Suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics.
- Vérifie les diplômes des formations paramédicales.

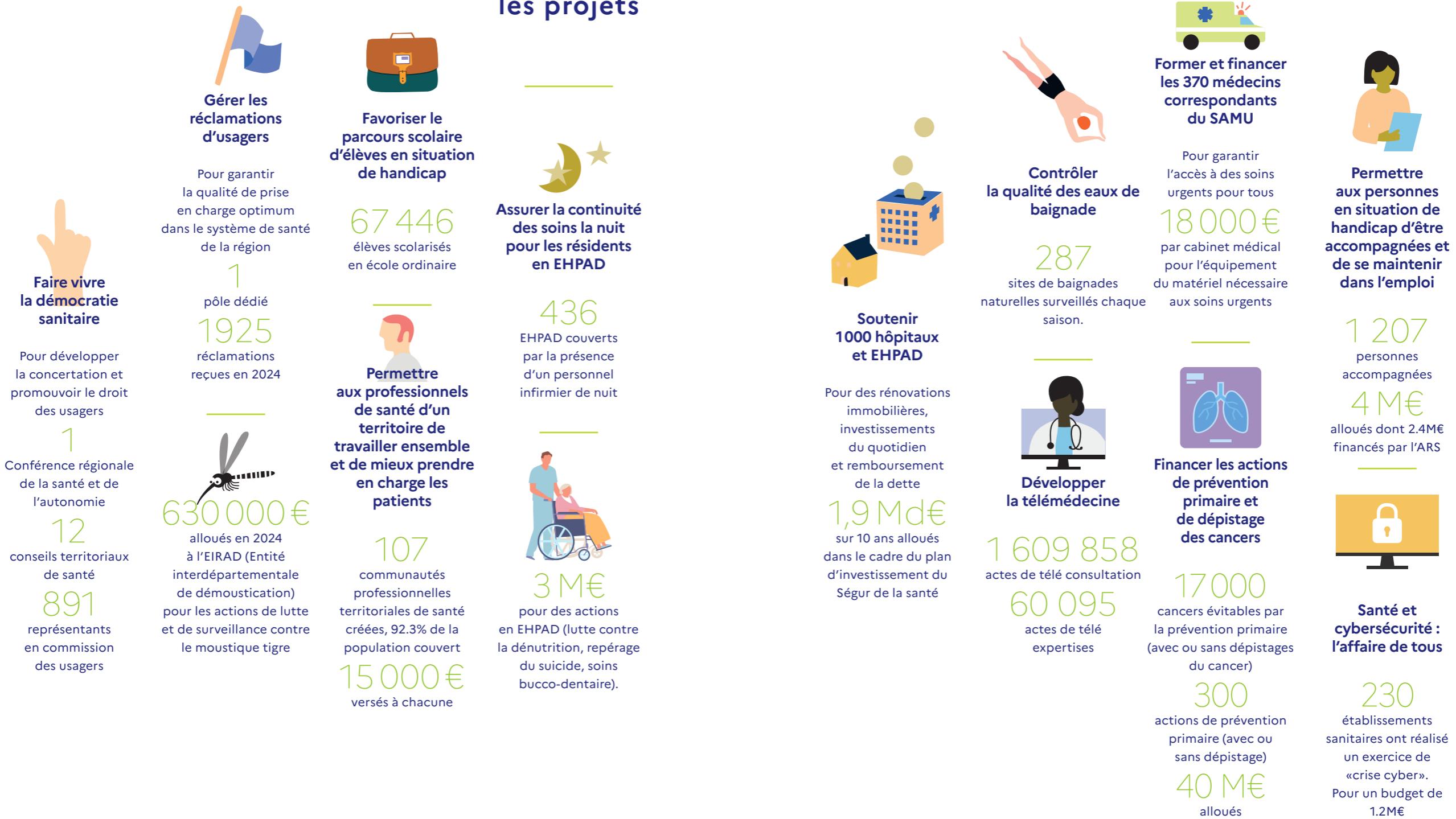
462
maisons de santé
pluriprofessionnelles
en 2024

137 M€
alloués à
la permanence
des soins en ville et
en établissements
de santé

60
cabinets
de montagne
labellisés

402
équipements de
matériels lourds:
152 IRM et
169 scanners en 2024
autorisés en 2023.

l'ARS est là pour concrétiser les projets



I'ARS est là, organisée et engagée

Le budget principal 2025

Recettes: 83 M€

63.2M€

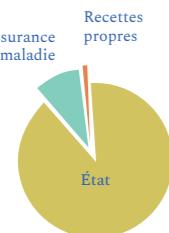
Financements de l'État
au titre de la subvention
pour charge
de service public

19.1 M€

Assurance maladie

0.6M€

Recettes propres



Dépenses: 83 M€

74.4 M€

Budget dédié au personnel:
masse salariale, formation,
restauration collective,
comité d'agence, etc.

8 M€

Frais de fonctionnement:
immobiliers, consommables,
réseaux et télécommu-
nication, etc.

0.5 M€

Investissements
(immobilier, parc
informatique, etc.)

Personnel

Fonctionnement

Investissement

La gouvernance

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, établissement public d'Etat sous la tutelle du ministère de la santé, de la prévention et des solidarités.

La directrice générale

Nommée en conseil des ministres et placée sous l'autorité du ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sa mission est de :

- mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de moyens qu'il signe avec le ministre de la santé;
- un conseiller prévention en santé promeut les bonnes pratiques et prévient les risques. Enfin, chaque agent peut télétravailler (jusqu'à 3 jours hebdomadaires).

Pour améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des agents

- Un référent handicap et QVT est chargé de l'intégration, du respect de l'égalité et des luttes contre les discriminations;
- un conseiller mobilité carrière accompagne les agents dans leurs projets professionnels au sein de l'ARS ou ailleurs;
- un conseiller prévention en santé promeut les bonnes pratiques et prévient les risques.

Pour un environnement responsable

L'ARS promeut une politique de déplacements raisonnée des agents et met en place la dématérialisation du courrier.

Pour une économie responsable

Les achats et prestations sont réalisés en priorité auprès d'établissements et services d'aide par le travail, d'entreprises adaptées ou de structures d'insertion par l'activité économique.

Le conseil d'administration

Il est présidé par la Préfète de la région et composé de 33 membres. Il se réunit au minimum trois fois par an, approuve le budget principal de l'agence et le compte financier. Par ailleurs, il émet un avis sur :

- le projet régional de santé (PRS),
- le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'agence (CPOM),
- les résultats de l'action menée par l'ARS.

Le comité exécutif

Il est composé de 23 membres. Sous l'autorité de la directrice générale, il définit les orientations régionales en matière de santé, leurs modalités de mise en œuvre et les liens avec les partenaires. Il détermine également les orientations en matière budgétaire et ressources humaines.

L'engagement sociétal

La démarche RSE est une composante essentielle de la stratégie de l'ARS tant en interne que vers l'extérieur.



Cécile COURRÈGES

Formée à l'école nationale de l'administration (ENA) et à l'école nationale de la santé publique (ENSP).

2002 Inspectrice adjointe à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

2006 Directrice de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) des Deux-Sèvres

2008 Adjointe au chef de projet de création des ARS, au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

2009 Préfiguratrice puis directrice générale de l'ARS Bourgogne

2011 Directrice générale de l'institut national du cancer (INCa)

2012 Conseillère « santé-autonomie » au cabinet du Premier ministre

2014 Directrice générale de l'ARS Pays-de-La-Loire

2017 Directrice de la direction générale de l'offre de soins (DGOS)

2019 Différentes fonctions de gestion du Covid-19 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

2022 Préfiguratrice de la direction ministérielle de préparation et de gestion des crises sanitaires par lettre de mission signée des ministres de la santé et des solidarités

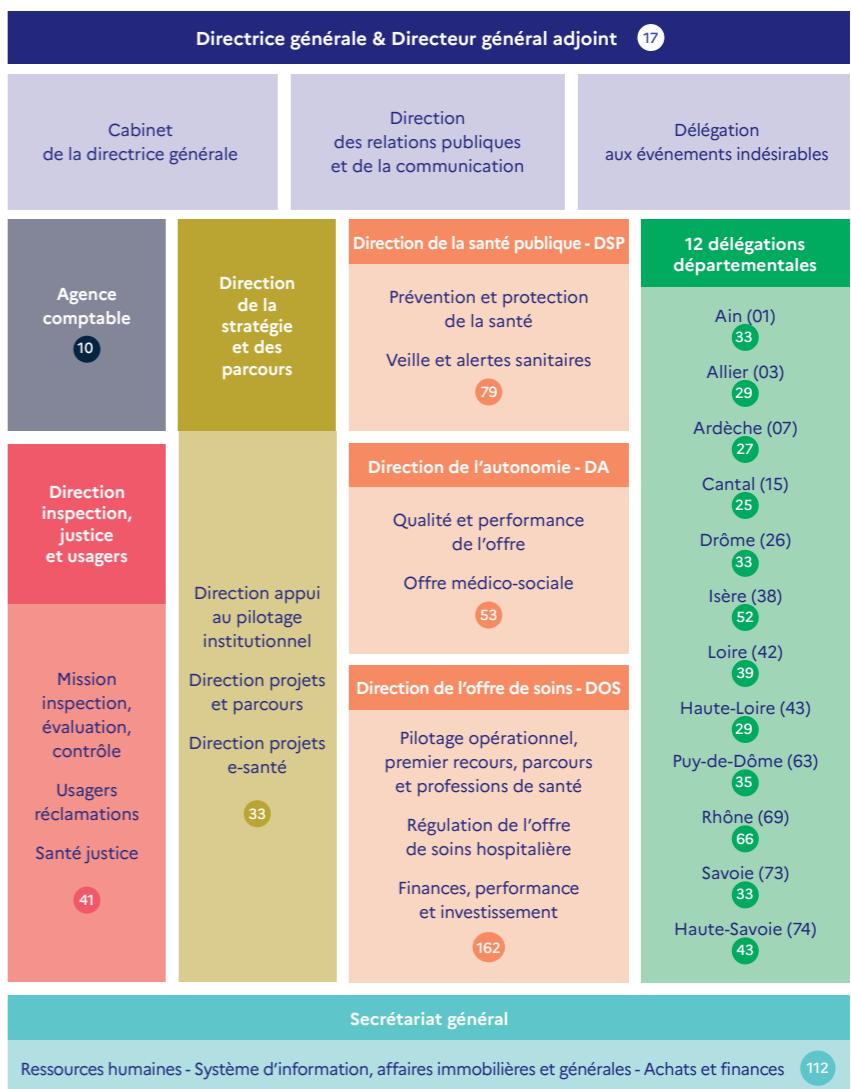
Mai 2023 Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (nommée en conseil des ministres)

Les agents

Près de 950 agents travaillent à l'ARS

Agents d'accueil, Archiviste, Cartographes, Chauffeurs, Communicants, Comptables, Contrôleurs de gestion, Documentalistes, Directeurs d'hôpitaux, Gestionnaires de projets en santé, ressources humaines ou encore budgétaires, Infirmiers, Informaticiens, Ingénieurs et techniciens

en environnement et santé, Inspecteurs, Juristes en marchés publics ou en santé, Logisticiens, Médecins, Pharmaciens, Praticiens hospitaliers, Statisticiens, etc. Dont 450 sur l'un des deux sites du siège à Lyon ou Clermont-Ferrand, et 500 dans l'une des 12 délégations. 67% de femmes, 33% d'hommes. 8 apprentis et stagiaires.



01 Nombre d'agents présents au 22.10.2025

I'ARS est là pour piloter les dépenses de santé

L'objectif de l'Agence régionale de santé, par son pilotage régional, est de garantir la meilleure utilisation possible des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Ainsi, une partie des dépenses est directement à la main de l'Agence régionale de santé. Il s'agit du fonds d'intervention régional, dont le montant est de 597 M€ en 2024.

DÉPENSES 2024

SOINS DE VILLE dont

Médicaments: 3.5 Mds€
Honoraires privés: 3.1 Mds€
Indemnités journalières: 2.4 Mds€
Honoraires paramédicaux: 1.7 Md€
Biologie médicale: 412 M€
Dispositifs médicaux: 1005 M€
Transports de malades: 636 M€

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ dont

Médecine, chirurgie, obstétrique: 9.76 Mds€
Psychiatrie: 1.5 Md€
Soins de suite et de réadaptation: 1.3 Md€
Soins de longue durée: 168 M€

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX dont

Ets et services pour personnes âgées: 2.1 Md€
Ets et services pour personnes handicapées: 1.4 Md€
Ets et services d'aide par le travail: 205 M€
Ets pour pers. confrontées à des difficultés spc.: 94 M€
Instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles: 16 M€

PRESTATIONS dont

Prestations accident du travail,
maladies professionnelles, invalidité, décès.

SANTÉ PUBLIQUE dont

Accès à la santé et éducation à la santé: 57 M€
Prévention des risques infectieux et liés aux soins: 31 M€
Prévention des maladies chroniques
et qualité de vie des malades: 18 M€
Prévention des risques liés à l'environnement,
au travail et à l'alimentation: 6.5 M€

AUTRES DÉPENSES SANITAIRES

ET MÉDICO-SOCIALES dont

Aide médicale de l'État et soins urgents
Organisation de concours paramédicaux
Dépenses de personnel, de fonctionnement
et d'investissement

32

Mds €

13,5

Mds €

12,8

Mds €

3,8

Mds €

1,8

Md €

123

M €

195

M €

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) 2024

597

M €

Le FIR est destiné à financer des actions inscrites dans le projet régional de santé piloté par l'ARS. Il est structuré en 5 axes stratégiques :

- 1

Organisation et promotion de parcours de santé coordonné, ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale.

201M€
- 2

Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire.

160M€
- 3

Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels.

126M€
- 4

Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie.

109M€
- 5

Démocratie sanitaire.

190 000M€

Les activités financées par le FIR sont définies par le code de la santé publique (article L. 1435-8).

SIÈGE

Direction générale

ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Service communication

ars-ara-communication@ars.sante.fr

Agence comptable

ars-ara-agence-comptable@ars.sante.fr

Direction inspection, justice et usagers

ars-ara-diju@ars.sante.fr

Direction de la stratégie et des parcours

ars-ara-strategie-parcours-direction@ars.sante.fr

Direction de la santé publique

ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr

Direction de l'offre de soins

ars-ara-dos-direction@ars.sante.fr

Direction de l'autonomie

ars-ara-da-direction@ars.sante.fr

Secrétariat général

ars-ara-secretariat-general@ars.sante.fr

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Ain: ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr

Allier: ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr

Ardèche: ars-dt07-delegue-territorial@ars.sante.fr

Cantal: ars-dt15-delegue-territorial@ars.sante.fr

Drôme: ars-dt26-delegue-territorial@ars.sante.fr

Isère: ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr

Loire: ars-dt42-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Loire: ars-dt43-delegue-territorial@ars.sante.fr

Puy-de-Dôme: ars-dt63-delegue-territorial@ars.sante.fr

Rhône: ars-dt69-delegue-territorial@ars.sante.fr

Savoie: ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Savoie: ars-dt74-delegue-territorial@ars.sante.fr

SERVICES SPÉCIFIQUES

Professionnels de santé > numéro Adeli

ars-dtXX-adeli@ars.sante.fr

(remplacer XX par le numéro du département souhaité)

Professionnels de santé > faire un signalement

ars69-alerte@ars.sante.fr

Professionnels de santé > guichet unique

auvergne-rhone-alpes@guichet-unique.sante.fr

Journalistes > sollicitation média

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Usagers > faire une réclamation

ars-ara-reclamations@ars.sante.fr

SITES INTERNET

Site institutionnel

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Portail d'accompagnement des professionnels de santé - PAPS

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Service public d'information santé

www.sante.fr

Agence régionale de santé

Auvergne-Rhône-Alpes

241 rue Garibaldi - CS 93383

69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00